



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2414

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : International school of Lyon - Travaux de remise en état - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2414**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **International school of Lyon - Travaux de remise en état - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le contexte

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, à Sainte Foy lès Lyon, d'un ancien collège de 600 places, qu'elle a construit en 1979. L'ensemble est composé de 6 200 mètres carrés de locaux scolaires, de 6 logements, d'une conciergerie et d'entrepôts, le tout implanté sur un terrain de 1,55 ha. Le collège a été géré par le département du Rhône jusqu'en 2002, puis désaffecté pour cause de sous-effectif et remis alors à la Communauté urbaine.

Depuis juillet 2004, la Communauté urbaine loue la totalité de cette propriété à une association, l'International School of Lyon (ISL), qui gère un établissement d'enseignement privé international accueillant environ 160 élèves de la maternelle à la terminale, dont 55 % d'étrangers.

L'ISL a été créée, avec le soutien de la Communauté urbaine et de grandes entreprises internationales de l'agglomération (Renault Trucks, Monsanto, Merial, Lafarge, etc.), pour permettre aux enfants des salariés, notamment étrangers, de ces grandes entreprises de bénéficier d'un enseignement en langue anglaise. L'ISL fait partie des établissements qui composent le paysage de l'enseignement international sur l'agglomération lyonnaise et qui compte, à ce jour, hormis l'ISL :

- 1 établissement public "Cité scolaire internationale", à Lyon, qui accueille environ 2 000 élèves de 6 à 20 ans, dont 100 % d'étrangers en primaire, 90 % au collège et 50 % au lycée,
- 1 établissement privé habilité à délivrer un baccalauréat international (IB), Ombrosa, situé à Caluire et Cuire, qui accueille environ 950 élèves dont 16 % d'étrangers,
- 4 écoles bilingues privées : West Point à Lyon 5°, Montessori à Lyon 6°, Le Petit monde à Lyon 7° et Greenfield à Collonges au Mont d'Or.

Dans l'objectif de développer et assurer l'attractivité internationale du territoire, et parallèlement au projet objet de la présente délibération, une réflexion est engagée avec les partenaires de la Communauté urbaine concernés (Association pour le développement économique de la région lyonnaise -ADERLY-, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon -CCIL-, grand comptes industriels) sur la place, la valorisation et les modalités d'accompagnement de l'enseignement international sur l'agglomération.

Le projet

L'ensemble immobilier, classé établissement recevant du public (ERP) de catégorie 3, a plus de 30 ans et n'a été jusqu'alors que partiellement rénové. En comparaison, le Département achève actuellement la rénovation de cette génération de collèges.

Suite à l'avis de la commission de sécurité, la Communauté urbaine a dû réaliser, en 2010, des travaux de mise en conformité. D'autres travaux de remise en état et de maintenance lourde doivent être engagés à court terme pour permettre la continuation de l'activité scolaire (étanchéité des toitures, mise en conformité électrique, joints de façade, etc.).

La Communauté urbaine souhaite donc entreprendre un programme de travaux pour la remise en état de cet ensemble immobilier, qui comprend :

- des travaux d'investissement à hauteur de 298 000 € TTC, comprenant l'étanchéité (200 000 €), le remplacement des appareils d'éclairage (30 000 €) et le remplacement des volets roulants (5 000 €),
- des travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées : remplacement des portes (6 000 €), pose de rampes et amélioration de l'éclairage (12 000 €), réfection des sanitaires (45 000 €).

Parallèlement, la mise à disposition de cet ensemble immobilier auprès de l'association fait l'objet d'une nouvelle proposition de contractualisation visant à mieux équilibrer la situation locative pour la Communauté urbaine, au regard des charges supportées ; l'ISL s'engageant, par ailleurs, à prendre à sa charge tous les travaux d'entretien et de maintenance des espaces extérieurs et des bâtiments incombant au locataire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de remise en état du patrimoine immobilier "International school of Lyon" à Sainte Foy lès Lyon pour un coût total de 298 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine sur l'opération n° 2516 pour un montant total de 298 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 298 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.